Lutte contre la grande pauvreté : le CESE poursuit ses travaux



TRAVAUX PUBLIÉE LE 17/05/2019

Saisine liée : ÉRADIQUER LA GRANDE PAUVRETÉ À L'HORIZON 2030

Formation de travail liée : COMMISSION TEMPORAIRE "GRANDE PAUVRETÉ"

La commission temporaire a adopté son rapport

Dans le prolongement de son avis *Les personnes vivant dans la rue : l'urgence d'agir*, adopté en décembre 2018, la Commission temporaire "grande pauvreté", présidée par Martine Vignau, poursuit ses travaux sur la grande pauvreté en France.

Le projet d'avis *Lutter contre la grande pauvreté* sera présenté au vote des membres en assemblée plénière le 26 juin 2019.

La Commission temporaire a dans cette perspective adopté en mai 2019 le rapport qui précédera le projet d'avis.

Télécharger le rapport

La France est certes, avec les pays scandinaves, l'un des pays d'Europe où le taux de grande pauvreté est le plus faible, où le filet de sécurité de la solidarité fonctionne mieux qu'ailleurs dans l'Union européenne.

Toutefois, selon les dernières données statistiques publiées par l'Insee, 8,8 millions de personnes vivent dans notre pays sous le seuil de pauvreté dont 5 millions dans la grande pauvreté. Ce chiffre ne tient pas compte du million de personnes qui ne sont pas prises en compte par les statistiques, probablement parmi les plus pauvres (personnes vivant en bidonville ou dans les squats, étrangers sans titre de séjour, personnes hébergées etc...).

Alors que les plans antérieurs n'ont pas permis de résultats significatifs, le gouvernement a annoncé en septembre 2018 une stratégie nationale dont les déclinaisons sont toujours en attente d'arbitrage : un de ses axes majeurs est de s’attaquer prioritairement à la racine des inégalités sociales en luttant contre l’échec scolaire, dès la petite, voire toute petite enfance, afin d'éviter la reproduction de la pauvreté.
Le CESE a souhaité apporter le regard des acteurs de la société civile organisée sur cette question qu’il estime majeure et fondamentale pour l’avenir de la cohésion de notre pays.

© - copyright CESE - Novembre 2026